

**Projets de loi « Sécurité Globale », « Confortant les principes de la République »,
décrets de « Sécurité publique », réforme de l'assurance chômage, démantèlement
des services publics, instrumentalisation de l'état d'urgence sanitaire...**

**Appel aux syndicats, organisations politiques et associatives, citoyens et
citoyennes à nous unir contre une politique de plus en plus autoritaire et
liberticide :**

Le projet de loi de « sécurité globale », comme celui « confortant les principes de la République », la réforme de l'assurance chômage dont le deuxième volet prévu pour juillet prochain amputera d'1/4 à 1/3 les revenus des demandeurs et demandeuses d'emplois qui auront dû par ailleurs travailler plus en moins de temps pour être indemnisé(e)s, le démantèlement des services publics, la publication en décembre dernier de trois décrets dits de « sécurité publique » élargissant considérablement les possibilités de fichage de la population, et notamment des militants et militantes, qui peuvent dès aujourd'hui être fiché(e)s non plus seulement selon leurs actes, mais aussi selon leurs opinions, politiques, religieuses ou philosophiques, enfin, l'état d'urgence sanitaire, qui justifie depuis plus d'un an maintenant, les prises de décisions autoritaires et absurdes d'un gouvernement dont il ne fait plus aucun doute qu'il ne sert pas les intérêts du plus grand nombre, et qu'il ne protège pas sa population, et certainement pas les plus précaires d'entre nous (étudiants, intermittents du travail, demandeurs d'emploi, sans-domiciles...) qui ne cessent de payer la crise économique et sanitaire ; on peut parler de dérive totalitaire.

Personne n'est et ne sera épargné. L'état se resserre autour de chacun et chacune d'entre nous, que nous soyons engagé(e)s politiquement, ou associativement, ou pas.

Bientôt tout l'espace public sera soumis à contrôle, des caméras et des drones surveilleront nos moindres faits et gestes (*projet de loi « Sécurité globale »*), chacun et chacune peut d'ors-et-déjà être fiché(e) – et bientôt poursuivi(e) ? – pour de simples opinions (*décrets de « sécurité publique »*).

Bientôt des associations pourront être dissoutes parce qu'elles ne respectent pas « les principes républicains » (*projet de loi « confortant les principes de la République »*), principes soumis à interprétation, mais à l'interprétation de qui ?

Bientôt toute personne, toute organisation ou « groupement », critiquant ou refusant la politique du gouvernement pourra être accusé de représenter un « danger pour la sûreté de l'état » ou pour les « intérêts fondamentaux de la Nation » (*décrets de « sécurité publique »*).

Déjà nous voyons des hommes et des femmes accusé(e)s de « mise en danger de la vie d'autrui » parce qu'ils ou elles n'ont pas respecté à la lettre les règles sanitaires ubuesques en vigueur. Derrière cette accusation il y a toute une politique culpabilisante menée par le gouvernement : accuser chacun et chacune d'être responsable de la propagation du virus afin de mieux cacher la gestion calamiteuse et criminelle de cette crise. Nous assistons depuis plus d'un an à la poursuite d'une politique de suppression des postes et des lits dans les hôpitaux, aux mêmes prises de décisions contradictoires, aux mêmes effets d'annonces dramatiques, alimentant un sentiment de peur et d'insécurité croissant et conduisant à la précarisation matérielle et psychologique d'un grand nombre d'entre nous ; précarisation qui conduit certains et certaines au suicide.

Si un mouvement d'ampleur ne se met pas en place nous serons bientôt soumis et soumises à un pouvoir fou qui aura de son côté, pour légitimer sa politique autoritaire et liberticides, les lois et décrets qui sont en train de passer aujourd'hui au mépris de toute démocratie.

Rappelons que dès le début de son mandat le président Macron se plaisait à gouverner par ordonnance, et que depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire la loi d'état d'urgence sanitaire permet au gouvernement de multiplier les décrets – un décret n'est pas voté, et il s'applique dès que publié. Récemment, 220 parlementaires ont refusé de voter sur les modalités du 3e confinement, refusant de servir de caution démocratique à « une décision déjà prise », ils dénoncent une « parodie de démocratie ». Les masques tombent. Le Parlement ne serait-il devenu qu'une simple formalité par laquelle il ne sera bientôt même plus la peine de passer ?

Nous avons toutes et tous intérêt à nous unir et faire front commun pour défendre nos droits et libertés, et

ce, quelles que soient nos façons de lutter. C'est pourquoi nous vous appelons à rejoindre les assemblées publiques que nous avons ouvertes tous les samedis à 11h devant la mairie de Guéret.

Ensemble nous pouvons espérer construire une force de résistance. Si nous restons isolés et chacun dans son pré carré nous risquons d'assister impuissants et impuissantes à la fin de l'état de droit et à une répression de plus en plus forte et violente.

L'heure n'est plus aux calculs des intérêts propres à chaque organisation ou à chaque personnes, mais à la défense collective de l'intérêt général.

Construisons ensemble. La force viendra de la mise en commun de nos pratiques respectives : militantes, politiques, syndicales, artistiques, libertaires, citoyennes et autres.

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait que les députés et sénateurs se sont mis d'accord fin mars sur le texte final du projet de loi « Sécurité Globale » et que cette loi vient d'être adoptée définitivement par le Parlement au mépris des mobilisations qui dénoncent depuis des mois ses dispositions liberticides.

L'article 24 si controversé n'a pas été retiré. Deux nouveaux délits de « provocation à l'identification d'un agent ou de sa famille » et de « compiler dans un fichier privé des données sur des agents des forces de l'ordre », punis respectivement de 5 ans d'emprisonnement et plusieurs milliers d'euros d'amendes, ont même été créés !

L'article 1er criminalise l'occupation sans titre de locaux vacants. Il criminalise et précarise ainsi encore d'avantage les sans-domiciles et bafouent le droit au logement, et permet par la même occasion de réprimer tout mouvement d'occupation en criminalisant l'occupation de leur lieu de travail par les salariés, des facs par les étudiants, des écoles par les parents et les enseignants, ou des théâtres par les intermittents, du spectacle et du travail...

C'est une lourde atteinte à la liberté de manifester et au droit de grève qui s'inscrit aujourd'hui dans la loi.

Le projet de loi a beau avoir été adopté, la lutte n'est pas terminée. Nous refusons cette société de surveillance généralisée et restons mobilisé(e)s. Nous nous associons à la saisine citoyenne du Conseil Constitutionnel qui est en préparation et qui sera déposée le 22 avril.

Les élus d'opposition ont par ailleurs d'ors-et-déjà annoncé leur intention de saisir également le Conseil Constitutionnel.

**Nous sommes toutes et tous concerné(e)s, citoyens, citoyennes, militants et militantes ou non, syndicalistes, membres d'associations, parents, professeurs, étudiants, travailleurs, travailleuses ou demandeurs et demandeuses d'emplois...
Unissons-nous !**

Il n'y a que dans l'union et la convergence que la victoire est possible.

<https://www.infolibertaire.net/la-loi-de-securite-globale-criminalise-les-occupants-sans-titre-de-locaux-vacants-industriels-commerciaux-agricoles-professionnels-mais-aussi-les-occupations-militantes-et-syndicales/>

« Ainsi commence le fascisme. Il ne dit jamais son nom, il rampe, il flotte, quand il montre le bout de son nez, on dit : C'est lui ? Vous croyez ? Il ne faut rien exagérer ! Et puis un jour on le prend dans la gueule et il est trop tard pour l'expulser. » - Françoise Giroud

Le collectif Stop Loi Sécurité Globale Creuse
(Stop Mines 23, Attac 23, Creuse Citron, Le Trou des Combrailles, Sud Éducation Limousin, NPA 23, Le Théâtre D'Or, Union Communiste Libertaire, Questions Masques Enfants 23, Zone Libre).